

## SOMMAIRE DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

---

<b>Article 1er</b>	Objet de la consultation	page 2
<b>Article 2</b>	Conditions de la consultation	page 2
Article 2-1	Mode de passation du marché	page 2
Article 2-2	Décomposition en tranches	page 2
Article 2-3	Mode de règlement	page 2
Article 2-4	Indemnités	page 2
Article 2-5	Délais d'exécution	page 2
Article 2-6	Groupements	page 2
Article 2-7	Modifications de détail au dossier de consultation	page 2
Article 2-8	Délai de validité des offres	page 2
Article 2-9	Propriété intellectuelle des études	page 2
<b>Article 3</b>	Présentation des offres	page 3
Article 3-1	Enveloppe intérieure	page 3
Article 3-2	Enveloppe extérieure	page 3
<b>Article 4</b>	Variantes	page 3
<b>Article 5</b>	Jugement des offres	page 4
<b>Article 6</b>	Renseignements complémentaires	page 4

## **ARTICLE 1 - Objet de la consultation**

Étude d'urbanisme

## **ARTICLE 2 - Conditions de la consultation**

### **2-1 - Mode de passation du marché**

Le mode de passation du marché est la procédure adaptée en application des articles 26 à 28 et l'article 74 du Code des Marchés Publics

### **2-2 - Décomposition en tranches**

Il n'est pas prévu de découpages en tranches.

### **2-3 - Mode de règlement**

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement administratif.

### **2-4 - Indemnités**

Il n'est pas accordé d'indemnités.

### **2-5 - Délais d'exécution**

Les délais d'exécution figurent à l'article 3 de l'acte d'engagement.

### **2-6 - Groupements**

Les candidats retenus par le représentant légal de la collectivité peuvent se présenter en groupements solidaires.

### **2-7 - Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier ainsi modifié sans pouvoir élever aucune réclamation.

En cas de report de la date limite indiquée ci-dessus, le délai de dix jours est applicable à la nouvelle date de réception des offres.

### **2-8 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2-9 - Propriété intellectuelle des études**

Toutes les études et documents produits en exécution du présent marché, demeureront propriété exclusive de la commune de l'Ile tudy

Le titulaire du marché ne pourra utiliser tout ou partie des résultats et productions de l'étude objet du présent marché sans l'accord préalable du maître d'ouvrage.

### **ARTICLE 3 - Présentation des offres**

- Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat ou groupement, en un seul exemplaire.
- Les offres des candidats seront entièrement rédigées en français.
- Les offres sont présentées sous double enveloppe cachetée dans les conditions suivantes :

#### **3-1 - Enveloppe intérieure**

Elle porte la mention «Marché de Maîtrise d'œuvre - Etude d'aménagement de la partie basse du Bourg », le nom du candidat, et renferme obligatoirement les documents suivants :

- l'acte d'engagement complété, daté et signé par le candidat,
- le cahier des clauses particulières dont les pages auront été paraphées par le candidat,
- le détail estimatif complété et paraphé par le candidat,
- les références et certificats pour études similaires,
- les moyens techniques du candidat,
- une note technique décrivant les modalités pratiques de mise en œuvre du marché et notamment :
  - . la composition exacte de l'équipe spécifiquement affectée à la présente étude,
- le profil des membres qui la composent,
- une évaluation du temps consacré à l'étude.

#### **3-2 - Enveloppe extérieure**

Elle contient l'enveloppe intérieure et porte, à l'exclusion totale de toute autre indication, la mention

Monsieur le Maire de l'Ile Tudy  
« Étude d'urbanisme »

Les offres seront envoyées par la poste en recommandé avec accusé de réception, ou remises contre récépissé, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou encore par tout autre moyen permettant de garantir la date de réception, au plus tard à la date figurant sur la page de garde du présent règlement.

Aucune offre adressée ou déposée dans les conditions précitées, ne peut être retirée, complétée ou modifiée. Toute offre admise reste la propriété du maître d'ouvrage.

Les dossiers remis dont l'avis de réception est délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ou dont le libellé est incomplet, ne seront pas admis et seront ainsi renvoyés à leurs auteurs.

Date d'envoi de la publication le 14 octobre 2014.

Date limite de la réception des offres : le vendredi 21 novembre 2014 à 12 h 00

### **ARTICLE 4 - Variantes**

Sans objet.

## **ARTICLE 5 - Jugement des offres**

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 74 du Code des marchés publics. Les critères du Code des marchés publics retenus pour le jugement des offres seront examinés dans l'ordre décroissant suivant :

1 - Compétences, moyens et références (30 %)

2 - Note technique (40 %)

3 - Le prix de la prestation (30 %)

Le maître d'ouvrage sélectionnera trois candidats au maximum qui seront invités à une présentation de leurs équipes et de la méthodologie proposée pour la réalisation de l'étude.

En cas d'erreurs, d'anomalies ou d'omissions dans l'établissement de l'acte d'engagement et du détail estimatif, le candidat, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier ces erreurs, anomalies ou omissions. En cas de refus ou d'impossibilité d'y procéder, son offre sera considérée comme non cohérente et de ce fait, éliminée. De même seront éliminées les offres dont l'acte d'engagement ne serait pas signé.

## **ARTICLE 6 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires au cours de la consultation, les candidats doivent s'adresser à la :

Mairie de l'Ile tudy  
4 rue de la Mairie 29980 Ile-Tudy  
02.98.56.42.57  
[mairie.iletudy@wanadoo.fr](mailto:mairie.iletudy@wanadoo.fr)

Le Corre Pascal  
Responsable des services techniques  
06 80 05 11 56  
[ateliermunicipal29980@orange.fr](mailto:ateliermunicipal29980@orange.fr)